

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT **N° D2024-113**

Objet : N°2023.23 - Marché public de travaux de désamiantage et de déconstruction de hangars métalliques - Quartier gare à Ambérieu-en-Bugey
Modification n°2 : Approbation des prestations en moins-values

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2023-122 en date du 7 décembre 2023 portant attribution du marché public passé en procédure adaptée, au Groupement d'Entreprises Conjoint S.F.T.P./ REMUET TP dont le mandataire est la Société S.F.T.P à Villefranche-sur-Saône (69), pour les travaux de désamiantage et de déconstruction de hangars métalliques situés dans le quartier gare à Ambérieu-en-Bugey, pour un montant total de 406 036,67 € HT soit 487 244,00 € TTC calculé sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et pour une durée prévisionnelle de 4 mois ;

VU la décision n°2024-037 en date du 18 avril 2024, portant approbation de la modification n°1, ayant pour objet des prestations supplémentaires pour des travaux en limite de parcelle afin de traiter le lien avec le voisinage et les différents accès d'un montant total de 19 408,81 € HT portant ainsi le montant initial HT du marché à la somme de 425 445,48 € HT soit une augmentation de 4,78 % ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution des travaux, il est nécessaire de prendre en compte, par modification n°2, l'ajustement des prestations en moins-values pour un montant total de - 80 864,84 € HT, suite à l'annulation de la démolition des dalles béton initialement prévue au marché ;

- APPROUVE la modification n°2, relative au marché public de travaux de désamiantage et de déconstruction de hangars métalliques situés dans le quartier gare à Ambérieu-en-Bugey et ayant pour objet, l'ajustement des prestations en moins-values pour un montant total de - 80 864,84 € HT.

.../...

- PRECISE que le montant initial HT du marché est porté à la somme de 344 580,64 € HT soit une diminution induite par la computation des modifications n°1 et n°2 de – 15,13 %.
- DECIDE de signer la modification n°2 et tous les documents s’y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 6 décembre 2024
Publiée le 12 DEC. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 6 décembre 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

